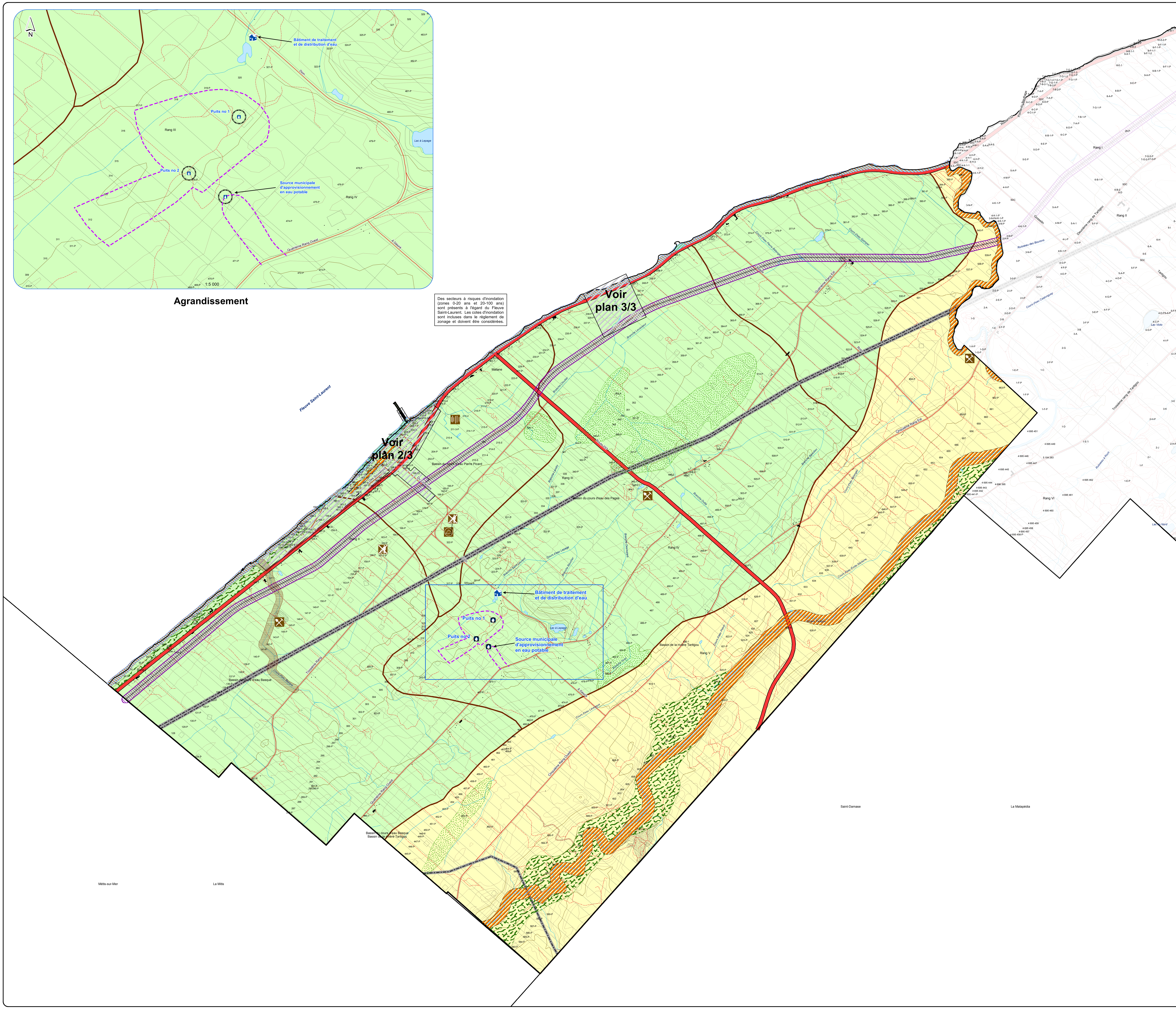

Règlement de zonage Municipalité de Baie-des-Sables

Plan de contraintes naturelles et anthropiques

Annexe 5

1/3

Bassins hydrographiques

- Bassin hydrographique de sensibilité intermédiaire
- Bassin hydrographique peu sensible

Secteurs de contraintes naturelles

Contraintes majeures

- Secteur à risque élevé d'érosion des berges du fleuve Saint-Laurent
- Secteur à risque de décrochement et de glissement de terrain

Contraintes modérées

- Secteur à risque modéré d'érosion des berges du fleuve Saint-Laurent
- Secteur à faible capacité portante
- Secteur à risque d'érosion
- Secteur de ravinement

Secteurs de contraintes anthropiques

Contraintes majeures

- Corridor de transport d'énergie électrique
- Voie de circulation : chemin de fer
- Secteur de construction impossible de 50 mètres centre ligne de la voie ferrée
- Voie de circulation : route nationale et régionale
- Sablière
- Lieux d'élimination des déchets désaffectés
- Étang d'épuration des eaux usées
- Sources d'approvisionnement en eau potable
- Périmètre immédiat de protection (30m)
- Périmètre additionnel de protection

Contraintes modérées

- Lieu de dépôt de sel intérieur

- Limite municipale
- Cadastre
- Rue publique
- Autre route
- Bâtiment

Élévation

- Courbe de niveau intermédiaire
- Courbe de niveau maîtresse

Hydrographie

- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Lac et Rivière
- Milieu humide
- Banc d'emprunt

N

1:15 000

Ce produit contient de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec
© Tous droits réservés

Projection : Mercator Transverse Modifiée, fuseau 6
Système de référence géodésique :
Datum Nord Américan 1983 (NAD 83)

Équidistance des courbes de niveau : 10 mètres
Origine des altitudes : Niveau moyen de la mer

Ce plan fait partie intégrante du règlement no 2008-06.
Adopté le 28/04/08 et entré en vigueur le 17/06/08.

Certifié conforme le........................

____
Monsieur Adam Coulombe
Directeur général et secrétaire-trésorier

Révisé le	Amendement
18-04-2013	2008-06-2
22-05-2014	2008-06-3

____
Monsieur Denis Santerre
Maire

____
Monsieur Adam Coulombe
Directeur général et secrétaire-trésorier

Janvier 2014